

Corrigé bac STAV 2025 : philosophie, Serres et Sen

Proposition de corrigé — non officielle. Épreuve de remplacement 2025, Métropole, Réunion et Mayotte. Les deux sujets au choix sont corrigés ; le candidat ne devait en traiter qu'un.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet A. Michel Serres et le contrat naturel

1. La thèse du texte — 5 points

Michel Serres défend la nécessité d'ajouter au contrat qui organise les relations humaines un **contrat naturel**, fondé sur la réciprocité entre l'humanité et la nature. Les sociétés ont construit des règles pour stabiliser leurs relations internes ; elles doivent désormais penser aussi leur rapport aux équilibres naturels dont elles dépendent.

Il oppose deux modèles. Le **parasitisme** consiste à prendre les ressources de son milieu sans rien lui rendre. En détruisant ce qui le fait vivre, le parasite prépare sa propre disparition. La **symbiose** désigne au contraire une relation dans laquelle chaque partenaire reconnaît la place de l'autre. Pour les humains, elle suppose de limiter la domination et la possession au profit du respect, de l'attention et de la préservation. La nature devrait ainsi être reconnue comme sujet de droit dans le contrat proposé. Le texte ne demande pas simplement de protéger un décor agréable : il appelle une transformation du principe qui organise nos relations au monde.

2. Connaître sans posséder, agir sans maîtriser — 5 points

La phrase distingue **la connaissance de la propriété**, puis **l'action de la domination**. Comprendre un milieu ne donne pas automatiquement le droit d'en disposer à volonté. Un chercheur peut étudier le fonctionnement d'une forêt sans en devenir propriétaire ni considérer tous ses êtres vivants comme des ressources exclusivement humaines.

De même, intervenir ne signifie pas obligatoirement imposer une maîtrise totale. Restaurer une zone humide peut consister à permettre à l'eau de circuler et aux espèces de retrouver leur habitat, plutôt qu'à soumettre chaque processus à une décision humaine. L'action reste réelle, mais elle reconnaît des équilibres et des limites.

Serres ne condamne donc pas toute science ni toute technique. Il critique leur association systématique à un droit de possession et à une volonté de domination. Le modèle de la symbiose demande de connaître pour mieux comprendre notre dépendance, et d'agir en tenant compte de ce que les milieux peuvent supporter.

3. Devons-nous respecter la nature ? — 10 points

Respecter la nature semble indispensable lorsque nos activités dégradent les conditions de la vie. Pourtant, la nature ne désigne pas seulement des paysages aimables : elle comprend aussi des maladies, des catastrophes et des processus indifférents aux humains. Le respect exige-t-il de renoncer à toute transformation, ou peut-il guider une intervention responsable ? Nous pouvons défendre une obligation de respect sans faire de chaque phénomène naturel une règle à suivre.

Nous avons d'abord des raisons de respecter les milieux dont nous dépendons. L'air, l'eau, les sols et les autres êtres vivants rendent nos activités possibles. Un sol épuisé ou une eau polluée ne représente pas seulement une perte extérieure : ce sont nos possibilités de vivre et de produire qui sont atteintes. Dans le texte, Serres montre que le parasite détruit finalement son propre support. Une exploitation qui ignore les limites du milieu peut donc contredire l'intérêt humain qu'elle prétend servir.

Cette dépendance concerne également les générations à venir. Les personnes qui ne sont pas encore nées ne peuvent pas défendre aujourd'hui leurs conditions d'existence. Une décision qui procure un avantage immédiat tout en dégradant durablement l'eau ou les sols fait supporter ses conséquences à d'autres. Le respect suppose alors de prendre en compte une durée qui dépasse le présent. Préserver la capacité d'un milieu à se renouveler permet de transmettre des possibilités, plutôt que de transmettre seulement des coûts.

Mais le respect ne doit pas devenir une interdiction de toute action. Se nourrir, construire un logement ou soigner implique des transformations. Une maladie est naturelle, sans qu'il soit moralement préférable de la laisser se développer. La nature ne fournit donc pas, à elle seule, une liste de ce qui est bon. Nous devons distinguer la valeur d'un milieu vivant et l'obligation d'obéir à tous ses processus. La santé humaine et la sécurité peuvent justifier des interventions, à condition d'en examiner les moyens et les effets.

Le respect ne signifie pas non plus que tous les usages se valent. Prélever une ressource dans des conditions compatibles avec son renouvellement et détruire irréversiblement un habitat ne sont pas des actions équivalentes. Il faut examiner les besoins satisfaits, les dommages, les alternatives et leur répartition. Un projet présenté comme utile doit pouvoir être discuté, et la protection d'un espace ne doit pas ignorer les habitants qui en dépendent.

Une action respectueuse reconnaît donc des limites et une responsabilité. Le contrat naturel proposé par Serres donne une forme philosophique à cette exigence : notre rapport aux choses ne devrait plus être seulement un rapport de possession. Connaître un milieu permet d'agir en fonction de ses équilibres ; reconnaître sa valeur oblige à justifier ce que nous lui faisons subir. La restauration d'une rivière, par exemple, demande d'articuler circulation de l'eau, vie des espèces, activités humaines et risque d'inondation. Elle appelle une réflexion, pas une admiration passive.

Nous devons ainsi respecter la nature parce que nos vies en dépendent et parce que les autres formes de vie ne peuvent pas être réduites à nos usages immédiats. Ce respect n'impose pas une absence d'intervention. Il demande des transformations justifiées, proportionnées et attentives à leurs conséquences. La question essentielle devient celle de la relation que nous construisons avec le milieu : une prédation sans retour, ou une coexistence capable de durer.

Sujet B. Amartya Sen et les libertés réelles

1. La thèse du texte — 5 points

Amartya Sen soutient qu'on doit évaluer une vie humaine à partir des **possibilités réelles d'agir et de vivre**, et pas seulement à partir des ressources détenues. La capacité est la liberté effective de réaliser différentes manières de vivre que la personne peut juger importantes : être correctement nourrie, participer à la vie collective ou acquérir des compétences.

Un revenu ou un bien constitue un moyen. Il ne révèle pas, à lui seul, ce que la personne peut réellement en faire. Deux personnes disposant du même revenu peuvent avoir des possibilités différentes en raison de leur santé, de leur environnement ou de l'accès aux services. L'approche par les capacités ne nie pas l'utilité des ressources ; elle refuse de les confondre avec la réalisation des fins et avec la liberté de choisir entre elles.

2. Des moyens d'existence aux possibilités de vivre — 5 points

La phrase propose un déplacement du critère d'évaluation. Les **moyens d'existence** sont les ressources, comme le revenu ou les biens. Les **possibilités réelles de vivre** sont ce qu'une personne peut effectivement accomplir grâce à ces ressources, dans sa situation concrète.

Par exemple, posséder un budget de transport ne permet pas nécessairement de se déplacer si aucun véhicule adapté n'est disponible. De même, l'existence d'une école ne suffit pas à rendre la formation accessible si une personne ne peut pas s'y rendre ou doit travailler pendant les cours. Pour Sen, il faut donc examiner la conversion des moyens en possibilités.

Il ne s'agit pas de fixer une vie identique pour tous. Une personne doit pouvoir comparer plusieurs façons de vivre et choisir celles qu'elle a des raisons de valoriser. Une situation imposée et une situation librement choisie peuvent présenter un résultat apparent semblable, mais elles ne correspondent pas à la même liberté.

3. Suffit-il d'avoir des droits pour être libre ? — 10 points

Un droit reconnaît une possibilité légitime et permet de contester certains obstacles. Pourtant, une liberté écrite dans un texte peut rester difficile à exercer. Avoir le droit d'étudier ou de participer à un débat ne garantit pas que l'on dispose du temps, des moyens ou de la sécurité nécessaires. Les droits sont-ils donc inutiles, ou doivent-ils être complétés pour rendre la liberté effective ? Ils constituent une condition essentielle de la liberté, sans en épuiser toutes les conditions.

Les droits protègent d'abord l'individu contre l'arbitraire. Sans reconnaissance de la liberté d'expression, une parole peut être interdite uniquement parce qu'elle déplaît. Sans droit d'agir en justice, une personne peut rester soumise à une décision qu'elle ne peut pas discuter. Les droits établissent un cadre commun et permettent de faire valoir une exigence qui dépasse le bon vouloir d'un autre. Leur portée ne se réduit donc pas à une formule sur un document.

Ils rendent aussi possible la coexistence des libertés. Être libre ne signifie pas pouvoir imposer toute sa volonté aux autres. Le droit précise des limites destinées à empêcher que la liberté du plus fort détruise celle des autres. Dans cette perspective, une règle n'est pas nécessairement l'ennemie de la liberté : elle peut en constituer la protection. La possibilité de participer à l'élaboration et à la contestation des règles importe cependant pour éviter que cette protection serve de prétexte à la domination.

Mais des droits égaux peuvent coexister avec des possibilités très inégales. Une formation ouverte à tous reste inaccessible à celui qui ne peut ni se déplacer, ni interrompre son travail, ni obtenir les outils nécessaires. Une personne autorisée à entrer dans un bâtiment peut en être exclue de fait par un escalier impraticable. Ces exemples ne montrent pas que le droit est sans valeur ; ils montrent qu'il faut regarder au-delà de son énoncé.

Sen distingue précisément les ressources et les capacités. Donner le même moyen à chacun ne produit pas toujours la même possibilité. Certaines personnes ont besoin d'un aménagement ou d'un soutien supplémentaire pour exercer une liberté reconnue. Le résultat doit donc être évalué à partir de ce qu'elles peuvent réellement faire, et pas seulement à partir de l'existence d'une autorisation ou d'une somme d'argent.

Rendre la liberté effective demande enfin de préserver le choix. Une politique qui décide à la place des personnes de toutes les fins souhaitables peut améliorer certaines conditions tout en restreignant leur autonomie. L'objectif est d'ouvrir des possibilités : un accès à l'éducation, des informations compréhensibles, des services accessibles et des protections contre la contrainte. La personne doit rester capable de comparer plusieurs voies et d'exprimer ses propres raisons.

Les droits et les conditions matérielles ne sont donc pas deux solutions concurrentes. Les premiers rendent une liberté reconnue et défendable ; les secondes permettent de l'exercer. La participation collective aide à repérer les obstacles que des règles abstraites peuvent laisser invisibles. Une liberté devient plus réelle lorsque chacun peut faire entendre ce qui lui manque pour l'utiliser.

Avoir des droits est ainsi indispensable, mais insuffisant. La liberté demande aussi les capacités, les ressources et l'environnement qui rendent l'action possible. Le critère proposé par Sen invite à vérifier les possibilités effectives, sans réduire l'individu à ses revenus ni lui imposer une manière de vivre. Il faut pouvoir exercer un droit, mais aussi choisir de quelle façon on veut en faire usage.